



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mercredi 27 novembre 2024 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 novembre à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉS :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame M. Rouchon
Madame	Hélène	COURADES	Administratrice élue, représentée par Madame V. Fournier
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé, représenté par Madame M. Combelle

EXCUSÉ :

ABSENT : /

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.

Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté selon la convocation et demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point supplémentaire :

- Présents à destination des seniors (14 juillet et Noël) – Choix de deux associations bénéficiaires du don – Année 2025

L'assemblée approuve l'ajout de ce point à l'unanimité.

Madame Rouchon remercie les administrateurs de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Madame Rouchon indique qu'il s'agit des décisions prises du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024. 18 familles ont bénéficié d'une aide alimentaire et 9 familles ont bénéficié d'aides financières.

En réponse au Docteur Bardel, Madame Rouchon indique que le CCAS accorde ces aides facultatives aux personnes en difficulté sociale, après évaluation de leur situation financière.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 SEPTEMBRE 2024

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

Approuvée à l'unanimité.

3 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS AU FONDS DE SOLIDARTE LOGEMENT

Madame Rouchon indique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Département des Hauts-de-Seine sont partenaires depuis de nombreuses années dans le cadre du dispositif du Fonds de Solidarité Logement. Ce partenariat est formalisé par voie de convention annuelle.

Ainsi, le C.C.A.S. participe financièrement au Fonds de Solidarité Logement qui permet d'accorder aux levalloisiens fragilisés des aides financières pour le volet « énergie » et « Logement ».

Madame Rouchon propose de renouveler la convention.

Approuvée à l'unanimité.

4 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LA CAISSE DES ECOLES ET LE CCAS DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE PREPARATION ET DE LIVRAISON DE REPAS

Madame Rouchon informe que depuis 2007, la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure de marché public pour la préparation et la livraison de repas, en vertu d'une convention de groupement de commandes.

Les marchés en cours arriveront à échéance 8 jours avant la rentrée scolaire 2025. Les trois parties ont souhaité, dans le respect des spécificités de chacune, poursuivre la mutualisation de leur procédure pour la conclusion des marchés correspondants, ainsi que pour celui d'assistance à leur passation.

La Ville propose d'être le coordonnateur du groupement. Elle aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes et d'organiser le marché de conseil et d'assistance, dont le montant estimé est inférieur au seuil de mise en concurrence et les marchés de préparation et livraison de repas :

La Ville assurera également le suivi des marchés, notamment :

- l'établissement des éventuelles modifications de marchés ;
- la résiliation et la reconduction des marchés.

L'exécution des marchés sera prise en charge par chacune des parties pour la part qui la concerne.

Le groupement sera conclu à compter de la notification de la convention par la Ville au CCAS et à la Caisse des Écoles de Levallois et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés.

Madame Rouchon indique que cette convention est présentée également en séance du Conseil municipal ce même jour.

Approuvée à l'unanimité.

5 – PRESENTS A DESTINATION DES SENIORS (14 JUILLET ET NOËL) – CHOIX DE DEUX ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU DON – ANNEE 2025

Depuis 2023, dans le cadre des cadeaux offerts à l'occasion du 14 juillet et de Noël, Madame le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), offre la possibilité aux seniors de renoncer à leur cadeau pour permettre le financement d'un don au bénéfice d'une Association œuvrant sur le territoire communal.

Pour les deux cadeaux de l'année 2025 (14 juillet et Noël), Madame Rouchon informe que chaque administrateur a été sollicité par mail afin de faire deux propositions d'association qui bénéficieront du don au titre de l'année 2025.

Après avoir étudié attentivement les propositions reçues, Madame le Maire, Présidente du CCAS et Madame Rouchon proposent de retenir, pour 2025, les deux associations suivantes :

- Le Secours Populaire français (don associé au cadeau du 14 juillet)
- Levallois Entraide (don associé au cadeau de Noël).

Il y a ensuite un échange, portant principalement sur la possibilité d'accorder des dons aux associations œuvrant à Levallois.

En réponse Madame Rouchon précise qu'il s'agit bien, dans les deux cas, d'associations œuvrant sur notre territoire.

Approuvée à l'unanimité.

À l'issue de l'ordre du jour, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le mercredi 17 décembre 2024 à 18h, dans la salle Aristide Briand, de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18h50.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS